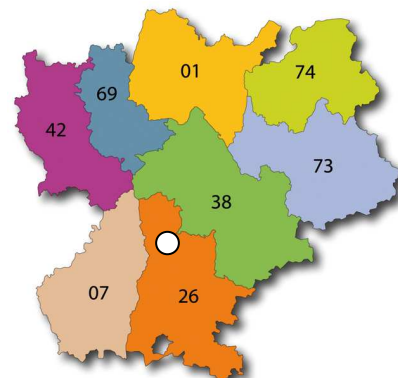




LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LA DROME (26)

La Drôme

Du Vercors à la Provence, le département de la Drôme, peuplé de 487 881 habitants, est riche en patrimoine naturel et culturel. Depuis 2005, la Drôme inscrit le développement durable au cœur de ses actions. Avec 6 ménages sur 1000 en impayés d'énergie et un taux de RMIstes le plus élevé de la région, le département a fait du logement une priorité. Il aspire à construire 600 logements locatifs sociaux par an alors que 10% des logements du département sont des HLM. Malgré un taux de chômage le plus élevé de la région Rhône-Alpes (10,9%) et un taux de pauvreté important surtout chez les jeunes (15%), le département se place en deuxième position en termes de création d'emplois salariés privés en 2007.



A l'origine

En 1990, faisant valoir le droit au logement, la loi « Besson » rend obligatoire la mise en place d'un Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et la création d'un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) au niveau départemental. Dans la Drôme, dès 1993, 4 études de fonds sur le mal-logement ont été réalisées par l'ADIL26 (Association Départementale d'Information pour le Logement) sur le parc HLM, le parc privé, l'accession en difficulté et la maîtrise de l'énergie et de l'eau, afin d'aider à la définition d'actions du PDALPD de la Drôme. Dans ce cadre l'ADIL26 a organisé, pour le département de la Drôme, un Fonds pour Travaux d'Urgence d'Economies d'Energie (FTUEE) pour intervention chez les personnes défavorisées. Géré par l'ADIL26 et le CALD (Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme), ce fonds est devenu Fonds de Solidarité pour la Maîtrise de l'Energie (FSME) et enfin Fond de Solidarité pour l'Habitat et l'Energie (FSHE) en relation à l'apparition du plan régional de l'énergie. Ce fonds vient en supplément des aides déjà existantes.



Objectifs du projet

1/ Améliorer l'habitat et le confort des personnes privées en réhabilitant leurs logements.

2/ Réduire le nombre de personnes en impayé d'énergie et de loyer en diminuant les consommations d'énergie.

Et si c'était à refaire ?

"Le dispositif du FSHE a donné satisfaction avec une montée en régime ces dernières années. Il reste que les difficultés à mobiliser les bailleurs privés demeurent, alors même que les locataires du parc privé constituent la part essentielle des demandes de secours pour impayés d'énergie. La priorité est maintenue sur le logement des propriétaires occupants modestes : le FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique) sera mis en place d'ici début 2011 avec l'ANAH dans le cadre du grand emprunt et le Département de la Drôme poursuit son effort.

Il faudrait continuer à expérimenter des méthodes de travail spécifiques aux bailleurs privés, comme la médiation énergie, et dégager des moyens pour inciter à l'amélioration du parc locatif privé.

La prise en compte de la maîtrise de l'énergie et de l'eau est au cœur des préoccupations des bailleurs publics HLM. Les programmes de réhabilitation thermique se multiplient mais les moyens financiers ne sont pas toujours à la hauteur."

Antoine Birckel, chef du service logement au sein de la direction insertion logement de la Direction des solidarités du Conseil général de la Drôme

Points forts

- Implication et partenariats entre acteurs publics et privés
- Communication engageante et adaptée à toutes les situations
- Des gains sociaux et environnementaux
- Une démarche évaluée
- Essaimage de la démarche au niveau régional en cours

Principales étapes

1993 : Lancement du Fonds pour Travaux d'Urgence d'Economies d'Energie (FTUE)

1995 : Changement du nom des fonds en Fonds de Solidarité pour la Maîtrise de l'Energie

1996 : Evaluation de l'outil de diagnostic et des travaux

2005 : Création du réseau régional pour le montage d'un fonds pour travaux dans les autres départements rhônalpins dans le cadre du plan régional de l'énergie

2008 : Recadrage de la communication

- Expérimentation de la médiation énergie pour les propriétaires bailleurs privés et orientation prioritaire du fonds sur les propriétaires occupants défavorisés

2010 : nombre de dossiers de travaux aboutis doublé depuis 2006 passant de 30 à 60 par an (à noter par ailleurs, 6 000 dossiers d'impayés dûs aux impayés d'énergie et 980 dossiers dûs au loyer constitués par les CLH - Commissions Locales de l'Habitat)

Acteurs impliqués

-Partenaires financiers permanents * ou spécifiques

-Conseil général de la Drôme*, Conseil régional Rhône-Alpes*, ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)*

-Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), CAF (Caisse d'Allocation Familiale), GDF Suez, Caisses de retraites, etc.

-Opérateurs

- ADIL26

- CALD

-Réseaux régionaux

- IERA (Information Energie Rhône-Alpes), URPACT (Union Régionale des Pact)

Contact

ADIL 26

Philippe Bouchardeau

Adjoint de direction

44, rue Faventines, BP 1022, 26010 Valence

04 75 79 04 13 / philippe.bouchardeau@dromenet.org

Aller plus loin...

- PDALPD de la Drôme :

http://www.drome.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/PDALPD_32PAGES_EXE_cle514bf9.pdf

Quelques réalisations et indicateurs clés

■ **Implication et partenariats entre acteurs publics et privés** : Une étroite alliance entre le Point Information Energie de l'ADIL26, le CALD et les Commissions Locales de l'Habitat (CLH) a été primordiale pour la réussite du projet.

- Les compétences techniques de l'ADIL26 ont été associées aux connaissances du CALD en matière de montage de dossier, d'ingénierie de financement et du travail social ainsi qu'au travail des CLH de repérage des ménages.

- Mobilisation de subventions de l'ADEME, du Conseil général, de la Région, de la CAF, d'EDF, de GDF-SUEZ, des Caisses de retraite, et de l'ANAH. Seul le Conseil général et le Conseil régional ont été présents tout au long de l'histoire du fonds.

- 2 types de financements ont été obtenus : les dotations pour l'animation et les dotations directes pour les travaux qui ont varié selon les années.

■ Communication engageante et adaptée à toutes les situations

- Les moyens de communication pour toucher les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs ont été dissociés. Un médiateur énergie du CALD est le maillon supplémentaire dans la sensibilisation des propriétaires bailleurs. Il assure le dialogue entre le locataire et le propriétaire, ce qui a pour objectif d'impliquer davantage les bailleurs privés.

- Facilitation des démarches pour les résidents. Le CALD recherche les financeurs, reçoit les subventions en tant que mandataire et gère le règlement des entreprises en leur allouant directement les fonds.

- Par ailleurs, une mallette pédagogique (thermomètre intérieur, thermomètre frigo, guide conseil pour l'usage de l'eau...) a été créée afin de sensibiliser aux économies d'énergie. 3 jours de formations autour de la mallette sont décernés aux familles bénéficiaires des fonds. Les documents sont en langues étrangères pour s'adapter aux personnes concernées. L'utilisation de la mallette va se démultiplier à tous les publics. 30 séances collectives de sensibilisation aux économies d'énergie vont être délivrées par l'ADIL26.

■ Des gains environnementaux et sociaux :

- En moyenne une économie de 20% a été réalisée sur les factures d'électricité et de gaz grâce aux travaux (isolation, chauffage), ce qui a véritablement amélioré le confort, la santé et le bien-être des résidents.

- Les ménages ont été parfois accompagnés dans leur gestion des budgets à travers l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

■ Une démarche évaluée :

- Une évaluation de l'outil de diagnostic propre à l'ADIL 26 ainsi qu'une campagne de satisfaction sur 100 logements ont été effectuées par le bureau d'études Alfa JM et financées par l'ANAH et l'ADEME. La campagne a révélé que les économies annoncées étaient exactes et que les personnes étaient bien sensibilisées et satisfaites.

- **Essaimage de la démarche au niveau régional** : Dans le cadre du plan régional de l'énergie, un organisme par département rhônalpin a été désigné pour mettre en place un fonds.

- L'ADIL26 coordonne les différents organismes depuis 5 ans. 1 réunion est tenue tous les trimestres. Elle réunit les 8 organismes départementaux du réseau IERA ou URPACT, l'ADEME et la Région afin d'échanger sur les expériences. Actuellement, seuls la Drôme, l'Isère, le Rhône et la Loire ont des fonds totalement opérationnels.



Fiche téléchargeable sur :

www.drdhonealpesraee.org (moteur de recherche : Solidarité sociale et culturelle/ Initiatives de territoires)

Document réalisé par :

RHONALPENERGIE
Environnement

10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org